



www.justice.gouv.fr

**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**

REMIRE, le 26/01/15

**MISSION DES SERVICES PÉNITENTIAIRES
DE L'OUTRE-MER**

**SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION
ET DE PROBATION DE LA GUYANE**

2015131- 0002- DAP

**Le Directeur Fonctionnel du Service Pénitentiaire
d'Insertion et de Probation de la GUYANE**

Vu l'arrêté N°1093 / 2013 du 1 juillet 2013 du Préfet de Guyane, accordant délégation de signature à

M.LAPLAZA Bertrand, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Guyane,

pour procéder en qualité de responsable du centre de coût, à tous les actes d'ordonnancement secondaires des recettes et des dépenses de l'État, inscrites aux titres II, III, V et VI du BOP central du ministère de la justice (mission des services pénitentiaires de l'outre-mer)- programme 107- administration pénitentiaire.

Cette délégation portant sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

ARRETE

En application de l'article 2 de l'arrêté précité, la délégation de signature qui lui est consentie sera exercée pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses inscrites aux titres II, III, V et VI du budget dans le cadre de la suppléance du directeur par :

Monsieur Roland GENEVIEVE, directeur adjoint (catégorie A)

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

- SPIP GUYANE -

Adresse : BP 150, 97394 REMIRE-MONTJOLY CEDEX
Tél. : 05.94.25.01.36/Fax : 05.94.25.27.70

Sous sa responsabilité, M.GENEVIEVE Roland , peut subdéléguer à un ou plusieurs agents placés sous leur autorité tout ou partie de la signature qui lui est conférée par le présent arrêté.

Les décisions prises en ce sens, accompagnées du spécimen de signature des intéressés seront portées à la connaissance de M.le Directeur, et laissées à disposition de toute autorité de contrôle.

DECISION DU 13/03/2015

Le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la GUYANE

Vu l'arrêté du 26 mars 2015, du directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation du SPIP de GUYANE, M.LAPLAZA Bertrand, subdéléguant sa signature pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses inscrites aux titres III, V et VI du budget à M.GENEVIEVE Roland, directeur adjoint, catégorie A,

DECIDE

Que pour le SPIP de la GUYANE :

La subdélégation qui lui est consentie sera exercée selon le descriptif ci-dessous :

Pour le titre III- Budget de Fonctionnement

Établissement des DA (demandes d'achat) sur Chorus formulaires	Validation et signature des DA et EJ (bon de commande)	Réception des commandes et constatation du service fait	Attestation du service fait
Mme.Sandrine BENADIN	M.Bertrand LAPLAZA	Mme.Sandrine BENADIN	Mme.Sandrine BENADIN
Mme.Béatrice SAROLI	M.Roland GENEVIEVE	Mme.Béatrice SAROLI	Mme.Béatrice SAROLI

Le DIRECTEUR

Le Directeur Fonctionnel des
Services Pénitentiaires d'Insertion
et de Probation de Guyane

Bertrand LAPLAZA

P/le DSPIP,
M. Roland GENEVIEVE

Directeur Adjoint du SPIP

- SPIP GUYANE -

Adresse : BP 150, 97394 REMIRE-MONTJOLY CEDEX
Tél. : 05.94.25.01.36/Fax : 05.94.25.27.70